

**DATE DE PUBLICATION : 4 septembre 2023**

Le directeur régional  
Bretagne

Délégation de signature donnée par le directeur régional de Bretagne au directeur départemental du Morbihan

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD, le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à M. Hervé MATTEI, directeur régional de Bretagne, le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M Baptiste ALLEGRAND, directeur départemental de Vannes et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Stéphane LE GARREC, adjoint au directeur départemental de Vannes, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Vannes et du bureau d'accueil et d'information de Lorient. M Baptiste ALLEGRAND reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la direction départementale, à l'exception des groupes ou entreprises relevant du pôle régional d'analyse des groupes de Rennes.

M Baptiste ALLEGRAND peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de la succursale de Vannes et à leurs adjoints.

Fait à Rennes, le 4 septembre 2023

Hervé MATTEI